

Marché Nocturne Estival
Du samedi 29 juin au samedi 31 aout 2019

PHOTO

COORDONNÉES DE L'EXPOSANT

NOM :

Prénom :

Raison Sociale – Enseigne :

Adresse :

Code Postal : Ville :

Email :

Site Internet ou page Facebook :

Tel portable Tel fixe

RENSEIGNEMENTS SUR LA SOCIETE

N° registre du commerce et des sociétés :

N° registre des métiers :

Statut juridique de la société :

Effectif de la Société :

PRODUITS OU SERVICES PROPOSES

**Je m'engage à ne vendre que les objets mentionnés dans la liste ci-dessous sous
condition que mes papiers d'activité m'y autorise.
Aucune dérogation ne sera accordée.**

.....
.....
.....
.....
.....

Description détaillée des produits proposés, origine et fourchette de prix (euros).

.....

.....

.....

.....

ATTENTION :

- les véhicules ne sont pas autorisés sur stand.
- Le plus grand soin devra être apporté au matériel et à la présentation afin de présenter un stand très esthétique et sécurisé. En conséquence, les suspensions au-dessous des parasols doivent être limitées au maximum.
- Les stands ne devront être fermés sur aucun des côtés
- Aucun matériel ne sera mis à disposition. Vos rallonges et prises électriques doivent être conformes aux normes en vigueur et adaptées au coffret électrique des marchés forains.

Branchement électrique OUI

NON

STATIONNEMENT

Marque :& numéro d'immatriculation du véhicule :

Les exposants peuvent acquérir une carte de stationnement au prix de 25€/mois.

La totalité des droits de stationnement est exigible par l'établissement d'un chèque distinct des droits d'inscription à retourner avec le dossier d'inscription complété.

TARIFICATION

L'emplacement sera facturé à 13 € le stand de 4 mètres linéaires pour la nuitée. La profondeur est de 1.5m maximum.

Il vous est possible de choisir 2 journées au maximum par période parmi : (à cocher)

LUNDI MARDI MERCREDI JEUDI VENDREDI SAMEDI DIMANCHE

Le choix d'une journée implique obligatoirement votre présence sur toute la période choisie.

Ex :le choix du samedi en période 1 , implique votre présence sur 5 nuitées : samedi 29 juin, samedi 6 juillet, samedi 13 juillet, samedi 20 juillet et se terminera le samedi 27 juillet.

1ere période : du 29 juin 2019 au 31 juillet 2019

2 ème période : du 1 aout 2019 au 31 aout 2019

La totalité des droits de place est exigible avec le dossier d'inscription complété, le chèque correspondant aux nombres de nuitées souhaitées cumulé sur les 2 périodes vous est demandé dès à présent pour confirmer votre demande d'inscription.

LIEU ET HORAIRES

- 18h00 à 20h - Installation et mise en place des étales– Evacuation des véhicules avant la fermeture des barrières à 20h.
- **20h à 24h** vente tous les jours.
- 0h à 1h30– ouverture des barrières et remballage.
- 1h30 – Fermeture des barrières. Chaque commerçant doit avoir libéré son emplacement totalement à 1h15.

ACTE D'ENGAGEMENT

Je m'engage à participer à cette manifestation tous les soirs pendant toute la période proposée.

J'ai pris connaissance du règlement du Marché Nocturne organisé par la Ville de Saint Cyr sur Mer et j'en accepte les conditions.

Lu et approuvé (mention obligatoire)

Date et signature

Documents à joindre OBLIGATOIREMENT A L'INSCRIPTION :

- Le dossier d'inscription complètement rempli, daté et signé, accompagné d'une photo d'identité, du chèque de paiement des droits de place (ce chèque correspond au prix du nombre de nuitées souhaitées cumulé sur les 2 périodes) et du chèque pour les cartes de stationnement.
Les chèques devront être rédigés à l'ordre de TRESOR PUBLIC.
- La copie de l'attestation d'assurance (responsabilité civile et professionnelle) spécifiant la garantie pour participer aux marchés et foires
- La photocopie recto-verso de la pièce d'identité
- La copie de la carte de commerce ambulant ou de la carte délivrée par la Maison des Artistes à pris (pour les artistes uniquement)
- La copie de l'extrait Kbis du répertoire des métiers,
- Justificatif exprimant leur déclaration à l'URSSAF ou RSI de moins de 3 mois
- Le cas échéant, la copie de la déclaration unique d'embauche (DUE) de leur salarié (s) et une attestation sur l'honneur de l'employeur précisant les coordonnées et la durée du contrat
- Les Photos des produits proposés à la vente (5 à minima) et les photos du stand en configuration de vente – (5 à minima de face et les côtés).

RETOUR DU DOSSIER COMPLET AVANT le 30 MARS 2019

MAIRIE de Saint Cyr sur Mer

Service Domaine Public& Commerce

Place Estienne d'Orves

83270 Saint Cyr Sur Mer

Pour tous renseignements complémentaires

Mme Geneviève GAY ☎ 04.94.26.72.10 ou 06.30.47.46.68

Mail : g.gay@saintcyrsumer.fr